

L'Environnement dans l'Artisanat

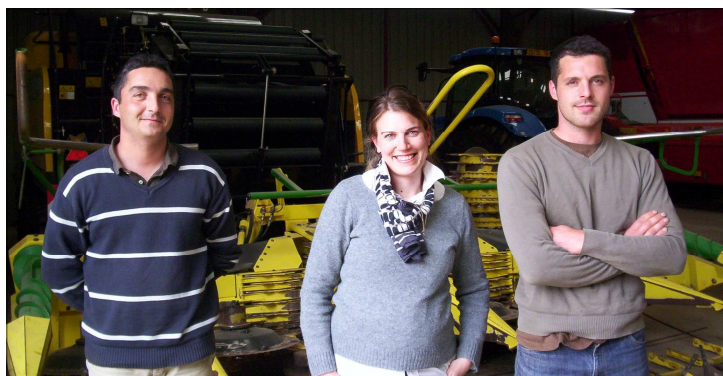
Le bulletin d'information Environnement des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Normandie et de l'Eure-et-Loir

Etre aidé pour sa mise aux normes mais pas seulement...

A Manneville-la-Goupil, la famille Vandermeesch propose depuis 1975 la location de matériel et la prestation de service pour les travaux agricoles, paysagers, de terrassement et d'assainissement.

Certifiée Qualibat pour le terrassement et l'assainissement, « l'activité de l'entreprise s'oriente de plus en plus vers l'Environnement, les mises aux normes des exploitations agricoles, les assainissements autonomes » nous informe Quentin Vandermeersch.

Ainsi un projet d'amélioration du site de l'entreprise est né : une aire de lavage idéale pour les grands engins avec un système d'assainissement autonome par végétaux. Pour Hugo V., ce projet est valable car cette mise aux normes améliore l'outil de travail : il gagne en sécurité, efficacité et productivité. Mais l'activité fait que ce projet est toujours repoussé, même s'il reste un objectif. Ainsi lorsqu'en novembre 2008 « nous avons vu que nous pouvions être accompagnés et suivis par la Chambre Régionale de Métiers, nous avons pris contact. Le suivi nous a permis de nous booster et d'avoir des échéances ».



Le projet de la famille Vandermeersch n'est pas banal : il allie technicité et nouveauté. Le système de traitement de l'eau par végétaux est connu pour les stations d'épuration, mais dans le cas des eaux de lavage chargées en hydrocarbures, le système est moins habituel, surtout si on cherche à recycler les boues et l'eau.

Suite à un pré-diagnostic environnement de l'entreprise, Cindy Hutt, agent à la CRMA HN et la famille Vandermeersch conviennent que l'aire de lavage doit s'intégrer dans une démarche globale incorporant la gestion des déchets et liquides dangereux, l'assainissement et l'aménagement de l'aire de distribution de carburant.

Devant l'importance de ce projet, les priorités sont redéfinies et les travaux seront échelonnés. « Avoir un regard extérieur permet de remettre les priorités dans le bon ordre. Ce qui est fait depuis toujours nous paraît normal, mais ça ne l'est pas forcément » reconnaît Quentin V..

Après avoir contacté les collecteurs pour les déchets, un dossier de demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau Seine-

Normandie est monté pour la première phase qui regroupe la sécurisation des liquides dangereux et l'étude d'assainissement. 65% du montant global est éligible aux aides. Le caractère innovant du projet séduit le financeur, ainsi l'étude qui sera réalisée par Aqua'Enviro sera financée à 60%. Pour la sécurisation des liquides dangereux les taux de subventions sont de 57% et 42 %.



« Le dossier a été long à boucler à cause de la périodicité de notre activité, mais cela a permis de prendre conscience à tous de l'importance de ces travaux, et grâce à cette démarche globale, d'être sûr de ne pas faire de bêtises ».

En savoir + : Cindy HUTT - CRMA HN

Dans ce numéro :

- Témoignage d'un artisan de la mécanique agricole
- Des Aides financières pour les nouvelles technologies !
- Prix du développement durable et artisanat
- Témoignage d'une collectivité : l'Agenda 21 de Grand-Couronne
- Législation : les nouveaux pictogrammes



Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Région Haute-Normandie



Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Seine-Maritime



Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Eure-et-Loir

ARTISANAT
Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Eure

De nouvelles technologies à votre service !

Certains procédés de production sont aujourd'hui concurrencés par des technologies innovantes, plus propres

Ces technologies permettent de réduire la production de déchets dangereux, d'utiliser des produits moins agressifs pour l'environnement et l'homme, ou encore de mettre en œuvre des économies d'eau.



Machine à technologie Eau avec son séchoir

Le tableau ci-dessous vous présente quelques exemples de technologies dites propres.

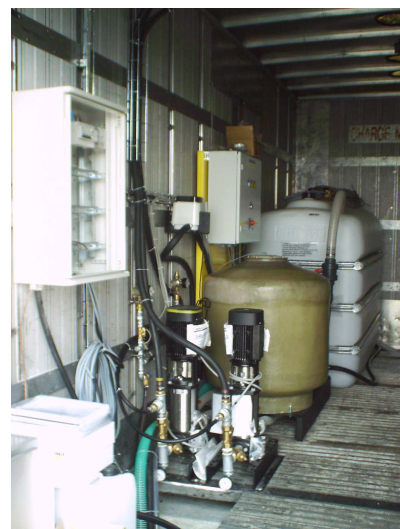
Il y a donc une diminution de l'impact sur l'environnement et bien souvent une réduction des coûts de fonctionnement : **moins de déchets produits, moins d'eau consommée, par conséquent des économies réalisées.**

De plus, des aides peuvent être octroyées sous présentation d'un dossier de

Ne signez aucun devis ou bon de commande tant que le dossier n'a pas été instruit par l'Agence de l'Eau.

demande d'aides.

Si vous avez un projet ou des questions sur ce sujet, **prenez contact avec votre**



Equipement pour une aire de lavage de véhicules avec recyclage de l'eau.

Crédit photo : KIRCHER

En savoir + : vos conseillers environnement CMA (coordonnées en dernière page)
Et Sylvain LEMARIÉ- Agence de l'Eau Seine Normandie - lemarie.sylvain@aesn.fr - tel.: 02.35.63.61.30

EXEMPLES DE NOUVELLES TECHNOLOGIES	IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ	AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU
<p>SI VOUS AVEZ D'IMPORTANTES REJETS D'EAU :</p> <p>Traitements / recyclages de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Physico-chimique • Décantation - filtration • Electrocoagulation <p>(aire de lavage de véhicules, traitement des eaux de mouillage, traitement des eaux de dégravage, ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Récupération des boues à traiter comme déchet dangereux ⇒ Diminution du volume de déchet à traiter en déchet dangereux ⇒ Permet pour certains types d'effluent, le rejet dans le réseau ⇒ Volume des eaux de mouillage divisé par 6 ⇒ Economie d'eau (85 à 90 %) pour les aires de lavage 	<p>70 %* des montants éligibles ** du projet</p>
<p>SI VOUS UTILISEZ UNE FONTAINE À SOLVANT :</p> <p>Fontaine de dégraissage biologique</p> <p>(eau chauffée additionnée d'un lessiviel et de bactéries consommatrices de graisses)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Abandon de l'usage des solvants (pas d'évaporation et d'inhalation) ⇒ Confort de travail 	
<p>POUR LES PEINTRES ET CARROSSIERS :</p> <p>Laveuse en caisson fermé</p> <p>(machine fermée permettant de laver des pistolets usage solvant et eau)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Aucun rejet dans l'atmosphère ⇒ Récupération des boues de peintures solvantées ou aqueuses ⇒ Confort de travail 	
<p>POUR LES PRESSINGS ET BLANCHISSERIES :</p> <p>Nettoyage Technologie Eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Abandon de l'usage des solvants (pas d'évaporation et d'inhalation) ⇒ Pas de production de boues dangereuses ⇒ Confort de travail 	
<p>POUR LES MÉTIERS DE L'IMPRESSION GRAPHIQUE :</p> <p>CTP sans chimie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Aucune production de déchets de révélateurs et fixateurs films (déchets dangereux) 	
<p>POUR LES MÉTIERS DE LA SÉRIGRAPHIE :</p> <p>Dégraveur automatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Economie d'eau et de produit de lavage-dégravage ⇒ Confort de travail 	

* d'autres aides sont susceptibles d'être sollicitées mais elles sont soumises à condition, c'est pourquoi elles ne sont pas détaillées, mais pourront être évoquées avec un conseiller CMA- ** Taux de participation au projet variant jusqu'à 70% de subvention pour l'investissement

AGENDA 21 de Grand-Couronne, une action qui concerne les artisans

Prix Développement Durable et Artisanat, des artisans engagés.

Depuis 2000, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir, en collaboration avec le Conseil Général d'Eure-et-Loir, organise le Prix Développement Durable et Artisanat.

Ce prix récompense les entreprises artisanales euréliennes qui allient développement économique, intégrité sociale et protection de l'environnement.

Chaque année en juin, le jury composé des partenaires habituels de la CMA28 (Conseil Général, ADEME, CCI, Agence de l'Eau, Organisations Professionnelles) attribue des prix aux candidats qui se distinguent dans les catégories suivantes :

- **Ecoconstruction**
- **Démarche sociétale**
- **Coup de cœur du jury**
- **Démarche environnementale exemplaire.**

C'est cette dernière catégorie qui est à l'origine du Prix. Y sont primées les entreprises qui sont impliquées dans le respect de l'environnement :

- ⇒ Sécurisation des stockages de produits neufs et déchets dangereux
- ⇒ Elimination réglementaire des déchets dangereux solides et liquides et mise en place d'une traçabilité
- ⇒ Prétraitement des eaux de ruissellement avant rejet
- ⇒ Conformité au niveau des raccordements aux réseaux d'eaux
- ⇒ Suppression ou diminution des liquides dangereux
- ⇒ Adoption de bonnes pratiques pour l'utilisation de l'eau.



Depuis 2000, les entreprises du bassin Seine Normandie primées dans cette catégorie sont : Restaurant La Musardine, Lovelo SARL (fabrication de cycles spéciaux), Pressing du Loreau, FD Eclairage, Imprimerie STILL 2000, Imprimerie SIEPA, Imprimerie de l'Ormeteau, Labo 28 (photographie), Studio photo Ronnay, Atelier photo Vallée, Garage Fessard, Imprimerie Avisseau, Imprimerie Poutret, Garage Bodin, Imprimerie Monchâtre, et Imprimerie Delorme.

Le **Prix Développement Durable et Artisanat** a un double objectif :

- ⇒ **Valoriser l'exemplarité** pour que les démarches récompensées soient reprises par la majorité des entreprises artisanales
- ⇒ **Faire connaître aux collectivités et au grand public l'engagement des artisans** dans le développement durable.

En savoir + : Véronique JOBARD et Amélie LIVINAL - CMA 28

La Ville de Grand-Couronne s'est engagée dans une démarche d'Agenda 21 local et achèvera son élaboration d'ici le mois de Janvier 2011.

Elle y a associé la CRMA dans son comité de pilotage élargi et a sollicité son concours pour accentuer sa politique de sensibilisation et de préservation de la ressource en eau.

La mission de la CRMA était donc d'informer et de donner un aperçu de la gestion de l'eau et des déchets pour les activités artisanales.

Sur les 38 entreprises potentiellement impactantes (garages, boucheries, boulangeries, travail des métaux, pressing, ...), 29 ont pu être sensibilisées à la démarche de la Chambre associée à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Ces visites ont donné lieu à 6 pré-diagnostic sur des entreprises essentiellement du domaine de l'automobile.

Il est vrai que ces métiers sont informés depuis longtemps des risques qu'ils sont susceptibles de représenter et leurs préoccupations sont souvent en rapport avec l'environnement.

L'intérêt de ces visites auprès des artisans dépasse largement le cadre de la demande d'aides à l'investissement apportées par l'Agence de l'Eau et du nombre de travaux à réaliser. Elles permettent de prendre connaissance des inquiétudes et des difficultés rencontrées par les artisans quant à leur gestion des déchets et le prétraitement des eaux usées.

L'action a particulièrement été bien perçue par les artisans et le nombre de contacts établis satisfait la Ville de Grand-Couronne. **Les chefs d'entreprises pré-diagnostiqués possèdent ainsi un programme d'actions à mener pour leur amélioration continue et la Ville va pouvoir perfectionner ses services aux artisans, notamment pour le fonctionnement de la déchetterie, les services associés, et la délivrance des autorisations de rejets.**

En parallèle, la Ville a aussi passé une convention de partenariat pilote et novatrice avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour mener une vaste opération de sensibilisation à l'importance de l'eau et à sa préservation, (scolaires, habitants, publics sociaux, ...). En interne, elle organise de nombreuses manifestations : exposition sur l'eau, concours d'œuvres d'art, pièce de théâtre, visites, animations, découverte de milieux humides...

En savoir + : François MAINNEMARE et Cindy HUTT - CRMAHN
Et Gérard PONTINI - Service Environnement de la ville de Grand-Couronne - tel.: 02.32.11.53.53

Législation : Les nouveaux pictogrammes arrivent....

Un changement important va se faire au fur et à mesure sur les emballages de vos produits chimiques : les pictogrammes vont changer, pour répondre à un nouveau règlement européen dit CLP (Classification, Labelling, Packaging).










A partir du 1^{er} décembre 2010, les étiquettes et pictogrammes des substances chimiques seront adaptés à ces nouvelles consignes (sauf les produits déjà mis sur le marché qui auront 2 ans supplémentaires) et du 1^{er} juin 2015 pour les mélanges.

Les pictogrammes ne seront plus de la même couleur et seront pendant un certain temps mélangés aux anciens pictogrammes. De plus ces pictogrammes n'auront plus forcément la même signification.... Il est donc indispensable d'en informer dès maintenant votre personnel afin qu'il ait conscience que le danger reste aussi important sur les produits que vous utilisez malgré les changements !

Par ailleurs, vous trouverez également des mentions supplémentaires :

- ⇒ Les mentions d'avertissement : « DANGER » ou « ATTENTION »
- ⇒ Les mentions de danger (27 classes différentes pour des dangers physiques, sanitaires ou environnementaux)
- ⇒ Les conseils de prudence (sur la prévention, l'intervention, le stockage et l'élimination)
- ⇒ Parfois des informations supplémentaires.

Les fiches de données sécurité vont changer par la même occasion, vous pourrez donc demander les nouvelles versions auprès de vos fournisseurs.

LES NOUVEAUX PICTOGRAMMES			
	Produits jouant sur la santé des personnes (cancérogènes, mutagènes, allergisants, ayant des effets sur différents organes, toxiques sur la reproduction)		Produits comburants (peuvent provoquer ou aggraver un incendie ou une explosion selon conditions)
	Produits corrosifs (pour les métaux ou le contact de la peau / des yeux)		Risques d'explosion
	Produits pouvant s'enflammer selon différentes conditions (au contact d'une flamme, de la chaleur, de l'eau, de l'air, etc)		Produits provoquant des empoisonnements, même à faible dose
	Gaz sous pression Possibilités d'explosion ou de blessures cryogéniques		Produits ayant des effets néfastes sur les organismes du milieu aquatique
	Produits ayant différents effets : empoisonnements, irritants, allergisants au niveau cutané, provoquant des vertiges ou somnolence		

En savoir + : Valérie MARTIN - CMA 76

Vos conseillers Environnement

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Normandie:

5-9 avenue de Caen - BP 1153
76176 Rouen Cedex

Cindy HUTT : 02.32.18.06.44
chutt@crma-haute-normandie.fr

François MAINNEMARE : 02.32.18.06.47
fmainnemare@crma-haute-normandie.fr
Télécopie : 02.32.18.06.49

Pour toutes vos questions, n'hésitez pas à nous contacter : investissement, législation, normes, ...

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Seine-Maritime :

135 boulevard de l'Europe
76043 Rouen Cedex 1

Valérie MARTIN : 02.32.18.23.23
valeriemartin@cm-76.fr

Amandine SEGUI : 02.32.18.23.23
amandinesegui@cm-76.fr
Télécopie : 02.32.18.23.22

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure:

8 boulevard Allende BP 219
27092 Evreux

Hélène MORVANT : 02.32.39.41.81
hmorvant@cm-27.fr

Télécopie : 02.32.33.28.82

Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir :

24 boulevard de la Courtille
28000 Chartres

Véronique JOBARD : 02.37.91.57.21
veronique.jobard@cm-28.fr

Amélie LIVINAL : 02.37.91.57.24
amelie.livinal@cm-28.fr

FINANCEURS ET PARTENAIRES DE L'ACTION ENVIRONNEMENT :

